

PACK DISSOLUTION/CLÔTURE CESSER L'ACTIVITÉ DE MA SOCIÉTÉ

Mettre fin à l'existence légale de ma société

PUBLIC
Entreprises

NOTRE RÉPONSE

La CCI agit en tant que mandataire. Elle prépare avec vous et gère, à votre place et en toute conformité, les formalités de dissolution et de radiation de votre société et vous assiste pour la rédaction des actes liés



Entretien individuel de préparation

- Prise en charge de la demande et personnalisation de la liste des pièces et justificatifs à fournir
- Signature d'un mandat donné à la CCI
- Recueil et vérification des éléments demandés



Réalisation de la formalité de clôture

- Montage et finalisation du dossier jusqu'à sa signature
- Rédaction et publication de l'annonce légale
- Saisie de la formalité, dépôt des pièces justificatives sur le portail dématérialisé et suivi jusqu'à sa validation finale



Conseil post formalité de clôture

- Restitution de l'ensemble des documents et des éléments attestant de l'accomplissement de la formalité
- Suivi du dossier par le conseiller formaliste jusqu'à la remise du Kbis



Elaboration d'actes

- Etablissement des PV de dissolution et de clôture de liquidation

AVIS D'EXPERT

Anne-Valérie DERRENDINGER
Juriste - CCI Alsace Eurométropole

« La fermeture de sa société est souvent une étape difficile pour un dirigeant. Grâce à la maîtrise des aspects juridiques et des formalités, les juristes et les conseillers formalistes de la CCI vous garantissent un traitement optimal et adapté à vos contraintes, de la radiation de votre entreprise. »

COÛT POUR UNE EURL/SASU

Liquidation
330 € HT

Dissolution
360 € HT

Liquidation +
dissolution
430 € HT

COÛT POUR UNE SARL/SAS/SA

Liquidation
460 € HT

Dissolution
490 € HT

Liquidation +
dissolution
560 € HT

Tarifs applicables à partir du 01/01/2023. Les coûts sont donnés hors frais de greffe et frais annexes. En cas de demandes spéciales, la tarification se fera sur devis.

LES ATOUTS DE L'OFFRE

Sérénité

Un interlocuteur unique et de proximité, prend en main la totalité de vos formalités jusqu'à réception des Kbis

Sécurité

Les conseillers formalistes et les juristes de la CCI, forts de leur expérience, sont à même de traiter les cas de figure complexes ou exceptionnels

Accompagnement complet

Opter pour le Pack, c'est s'assurer un accompagnement juridique complet

NOTRE EXPERTISE

Acteur de la dynamique économique alsacienne et engagée pour le développement des entreprises, la CCI Alsace Eurométropole a soutenu, en 2023, les projets de 1 900 entreprises et de 1 500 créateurs/repreneurs. Elle a informé et sensibilisé 3 300 décideurs d'entreprises sur les sujets qui font leur actualité.

Ancrée dans le territoire, véritable tiers de confiance des entreprises et soucieuse de leur apporter un service sur mesure efficace, la CCI met l'expérience de ses conseillers formalistes au service des entreprises.

POUR ALLER PLUS LOIN !

Hotline juridique :
une réponse
immédiate sur des
questions de droit

Chambersign : votre
certificat de
signature
électronique

**Le calendrier de vos
obligations fiscales
et sociales**



CONTACT



CCI Formalités
+33 3 90 20 67 68
cciformalites@alsace.cci.fr

www.alsace-eurometropole.cci.fr